

Hebdo Canada



Volume 1, No 42

le 24 octobre 1973

Ottawa, Canada.

- Un programme de modernisation pour les Forces canadiennes, 1
- Échanges académiques Canada - Chine, 2
- Vente de camions citernes à l'Iran, 2
- La nouvelle série de timbres-poste, 3
- La loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits, 3
- La Fonction publique en 1972, 4
- Un Canadien remporte pour la seconde fois le championnat mondial de ski nautique, 5
- Bourses de l'Institut culturel canadien de Rome, 5
- Nomination aux Forces canadiennes, 5
- Le contrôle des exportations de produits agricoles est adouci, 6
- Subvention au CDEA, 6
- Exposition de matériel d'emballage au Japon, 6
- Accord avec le Québec sur les prix du lait, 6

Un programme de modernisation pour les Forces canadiennes

Le ministre de la Défense nationale, M. James Richardson, a annoncé, le 10 octobre, un programme de modernisation et de renouvellement pour son ministère. En vertu de ce nouveau programme, plus de 20 pour cent du budget total serviront à l'achat de nouvel équipement d'ici la fin des années 70, comparativement à 11 pour cent qui y étaient consacrés par l'ancien budget.

“Je suis convaincu, a dit le ministre, que les nouvelles mesures, approuvées par le Cabinet, permettront d'effectuer une meilleure planification en ce qui a trait à l'acquisition de matériel; qu'en plus, les membres des Forces canadiennes pourront aspirer à des carrières plus complètes et plus satisfaisantes et pourront ainsi rendre de plus grands services au Canada.”

Voici quelques extraits de la déclaration de M. Richardson:

* * * *

En vertu de cette nouvelle formule, le budget de la Défense nationale augmentera de 7 p. 100 chaque année pendant les cinq années à venir, en prenant pour base le budget de l'année financière 1973-1974 qui était de 2,143 millions de dollars. Cette augmentation annuelle permettra d'accroître sensiblement les dépenses en capital, surtout en ce qui regarde l'acquisition de l'équipement nouveau dont on a grand besoin. A l'heure actuelle, la Défense nationale consacre environ 11 p. 100 de son budget à l'achat de nouveau matériel et de nouvelles installations. Aux termes du programme de modernisation et de renouvellement, près de 20 p. 100 du budget total serviront à l'achat de nouvel équipement d'ici la fin des années 70. En d'autres mots, le pourcentage du budget de la Défense consacré au nouvel équipement aura presque doublé au cours de la présente décennie.

Non seulement un équipement moderne est-il essentiel en soi, mais il est aussi nécessaire pour maintenir un moral élevé parmi le personnel des Forces canadiennes.

Ce programme sera mis à exécution au cours de l'année financière 1974-1975; en voici les objectifs:

- doubler, d'ici 1978-1979, les fonds consacrés à l'achat de nouvel équipement de toute sorte;
- maintenir les effectifs des Forces canadiennes à peu près au niveau actuel;
- après un certain nombre de chan-

gements apportés au programme de la défense en vue de réaliser des économies, pourvoir au relèvement des salaires, proportionnellement aux chiffres des dernières années;

- pourvoir à l'augmentation des frais de fonctionnement et d'entretien en proportion des chiffres des dernières années;

- maintenir la contribution militaire canadienne au sein de l'OTAN tout en continuant, conformément à l'expérience récente de cet organisme, à diminuer peu à peu le pourcentage du Produit national brut consacré au budget de la défense.

* * * *

Au cours des cinq prochaines années, une partie importante de nos dépenses en capital servira à financer les programmes d'équipement déjà annoncés. Ils comprennent notamment un nouvel avion de patrouille maritime à long rayon d'action, la modernisation et l'automatisation du réseau de communications de la Défense (programme SAMSON), un système de missiles d'auto-défense sol-air destiné à nos Forces armées en Europe (BLOWPIPE), huit hélicoptères moyens de transport Boeing Vertol Chinook destinés aux forces terrestres du Commandement de la Force mobile, et un programme d'amélioration des hélicoptères Sea King du Commandement maritime.

En outre, nous achèterons de nouveaux camions pour remplacer le parc des camions (¾ tonne) déjà anciens des

Forces canadiennes, une grande diversité d'appareils électroniques destinés aux éléments maritimes, terrestres et aériens, de grandes quantités de munitions et de pièces de rechange afin d'amener les stocks épuisés au niveau prescrit.

* * * *

Nos dépenses en travaux de construction incluront quatre projets déjà annoncés: l'agrandissement de la Base des Forces canadiennes de Saint-Jean, l'achèvement du bâtiment des sciences et du génie, au *Royal Military College* de Kingston, ainsi qu'une nouvelle bibliothèque au Collège militaire *Royal Roads* de Victoria. Nous donnerons également suite au programme de modernisation des logements familiaux dans les diverses bases et stations du pays.

Les autres dépenses prévues comprennent un programme de construction et d'amélioration du Quartier général du Commandement maritime et de l' Arsenal d'Halifax; l'agrandissement de l'École des armes de combat de Galetown (N.-B.); une nouvelle école d'instruction des officiers à Chilliwack (C.-B.), ainsi que la modernisation des installations des terrains d'aviation partout au Canada.

* * * *

Le Gouvernement a approuvé des modifications qui permettront de réaliser des économies sans cesse croissantes, lesquelles pourront atteindre 40 millions de dollars par année à la fin de la période quinquennale; ainsi, nous serons en mesure d'amener les stocks à un niveau raisonnable et d'assurer de nouveau les services normaux d'entretien.

Nous avons consulté à ce sujet nos alliés de l'OTAN, ainsi que notre partenaire du NORAD. Ces modifications, auxquelles viendront s'ajouter les augmentations annuelles du budget de 7 p. 100, constitueront une base financière équilibrée et réaliste pour l'administration du programme de défense.

J'aimerais souligner que les remaniements économiques inhérents au présent programme de modernisation seront, pour la plupart, répartis sur une certaine période de temps de façon à réduire tout dérangement au strict minimum. Certaines mesures ont déjà été annoncées, notamment le regroupement de

toutes les installations aériennes de la Côte ouest, à Comox (C.-B.), la fermeture de l'école de gestion du ministère, à Montréal, et le regroupement de certains établissements d'instruction médicale, à Kingston. J'annonce aujourd'hui pour la première fois les mesures suivantes:

— d'ici un an, nous fermerons les stations radar de défense aérienne de Foymount, Armstrong et Ramore;

— au cours des deux prochaines années, nous retirerons du service les 38 appareils CF-100 qui ont déjà 20 ans et qui font encore partie de l'équipement des Forces armées;

— au moment de mettre en service dans la flotte canadienne les destroyers les plus modernes au monde, soit l'*Iroquois*, l'*Athabaskan*, le *Huron* et l'*Algonquin*, nous affecterons à un autre usage, d'ici la fin de 1974, les vieux navires *St-Laurent*, *Chaudière*, *Columbia* et *St-Croix*, en les vendant ou en les louant;

— nous retirerons le matériel ASM de la flotte d'avions *Tracker*, qui compte actuellement 33 appareils et la réduirons à 16 appareils au début de 1974;

— au cours de l'an prochain, nous retirerons du service le sous-marin d'instruction HMCS *Rainbow*, qui a 29 ans et qui est stationné à Esquimalt;

— à partir de l'année financière 1974-1975, nous réduirons de moitié les trois millions de dollars affectés annuellement aux provinces et aux territoires pour le Programme d'aide financière des mesures civiles d'urgence.

* * * *

Le ministère de la Défense nationale, de concert avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, ainsi qu'avec la Commission de la Fonction publique, cherche à augmenter au maximum les possibilités d'emploi pour les employés civils qui seront touchés par le programme de renouvellement.

Ainsi, les employés compétents qui acceptent un poste qui leur est offert dans un autre établissement de défense, ou ailleurs au sein de la Fonction publique, recevront un montant raisonnable pour leurs frais de déménagement.

Les militaires dont les postes deviendront excédentaires par suite du programme de modernisation et de renouvellement seront réaffectés ailleurs.

* * * *

Échanges académiques Canada – Chine

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que les Gouvernements du Canada et de la République populaire de Chine se sont mis d'accord en vue de procéder à un échange de vingt étudiants de part et d'autre pour une période de deux ans. La question d'un échange éventuel d'étudiants avait d'ailleurs déjà été discutée lors de la visite de M. Sharp à Pékin en août 1972.

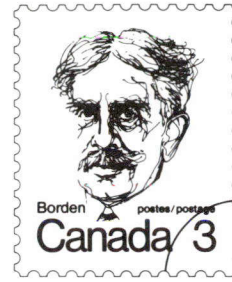
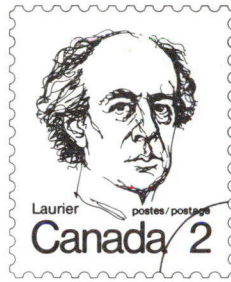
Dix étudiants chinois sont arrivés au Canada au début de septembre en vue de perfectionner leur connaissance de la langue anglaise ou française; dix autres étudiants rejoindront le premier groupe en septembre 1974 en vue de poursuivre leurs études et entreprendre des recherches dans le domaine des sciences naturelles et appliquées. De leur côté, les vingt étudiants canadiens choisis par voie de concours se rendront en République populaire de Chine prochainement. Ils y étudieront le chinois durant la première année de leur séjour à l'Institut des langues de Pékin. Dix d'entre eux se rendront en Chine sous les auspices du Gouvernement canadien, les dix autres sous les auspices de trois universités canadiennes: York, Toronto et McGill.

Le Gouvernement canadien et le Gouvernement de la République populaire de Chine négocient également un échange de professeurs. Un professeur chinois de langue ou de littérature devrait venir au Canada cet automne pour une période de trois ou quatre mois; en retour un professeur canadien se rendra en Chine vers la même époque.

Vente de camions citernes à l'Iran

La Corporation commerciale canadienne administre, en sa qualité de représentant de Sa Majesté impériale le Chah d'Iran, un contrat d'achat (2.7 millions de dollars) de 40 grosses remorques citernes de 53 pi de longueur, conclu entre le ministère de la Guerre de l'Iran et la société EGW limitée de Chambly (Québec).

La corporation commerciale canadienne administre également, pour l'Iran bon nombre d'autres contrats, passés avec d'autres entreprises canadiennes.



La nouvelle série de timbres-poste

Une nouvelle série de timbres-poste a été émise le 17 octobre. Il y a en tout sept valeurs, représentant d'anciens premiers ministres du Canada sur les figurines de 1c. à 6c. et un portrait de Sa Majesté la reine Elizabeth II sur le timbre à 8c.



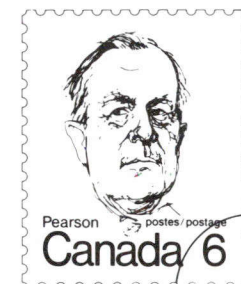
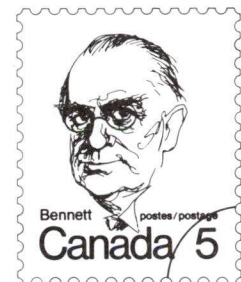
Le dessin du timbre courant de 8c. est le premier à avoir obtenu l'approbation royale en sol canadien. Le dessin a été approuvé par la reine Elizabeth le 1er juillet 1973, au cours de sa visite au Canada. Traditionnellement les épreuves de timbres reproduisant un portrait de la reine étaient envoyées au

palais de Buckingham pour recevoir l'approbation de la reine.

Les dessins des sept timbres sont l'oeuvre de David Annesley, de Beaverton (Ontario). Les couleurs d'encre employées sont: un cent, orange; deux cents, vert; trois cents, brun; quatre cents, noir; cinq cents, violet; six cents, rouge; huit cents, bleu.

Même si plusieurs anciens premiers ministres ont été honorés par l'émission de timbres commémoratifs, c'est la première fois qu'ils sont représentés sur des timbres courants du Canada. Chacun des premiers ministres honorés dans cette série a joué, à l'époque où il vivait, un rôle important dans la création le raffermissement et l'unification de la Confédération canadienne.

Selon leur dénomination de 1 à 6 cents, les timbres représentent: Sir John A. Macdonald, Sir Wilfrid Laurier, Sir Robert L. Borden, William Lyon Mackenzie King, R.B. Bennett et Lester B. Pearson.



La loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, annonçait récemment la publication dans la *Gazette du Canada* des règlements proposés, sous l'égide de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Un délai de deux mois sera accordé aux consommateurs et autres personnes intéressées, pour présenter leurs vues sur les propositions. Il est projeté de proclamer la Loi en vigueur avant la fin de cette année, mais il sera nécessaire d'accorder un délai plus long pour opérer les changements détaillés d'étiquetage découlant de certaines dispositions du règlement.

La Loi et son règlement d'application faciliteront la tâche des consommateurs dans le choix des produits préemballés en fournissant sur les étiquettes des renseignements plus complets et plus exacts et en protégeant le consommateur contre la fraude et la tromperie en matière d'emballage et d'étiquetage. Ces mesures auront pour résultat une plus grande uniformité de la méthode de présentation de renseignements sur les étiquettes et répandront l'étiquetage bilingue.

Les étiquettes devront porter certains renseignements essentiels, dont la quantité nette en unités métriques ainsi qu'en unités canadiennes courantes.

Elles indiqueront aussi l'identité et le principal établissement du fabricant ou du distributeur et identifieront le produit lui-même par son nom usuel ou générique ou d'après sa fonction.

On estime que le règlement touchera l'emballage et l'étiquetage de quelque 80,000 produits faits au pays et 40,000 importations. Le but est d'assurer une formule qui sera compréhensible et pratique tant pour les consommateurs que pour les producteurs. On veut également s'assurer que la manière de faire entrer en vigueur les règlements ne créera pas de coûts plus élevés pendant la période transitoire.

La Fonction publique en 1972

Le Gouvernement fédéral qui compte à son service plus de 230,000 employés est le plus gros employeur du Canada. La Commission de la Fonction publique a, depuis 55 ans, la tâche complexe et très étendue de doter en personnel tous les services gouvernementaux du pays. Elle a récemment publié son rapport annuel de 1972 dont voici quelques extraits:

En 1972, 38,568 nouveaux employés ont été nommés à la Fonction publique; on compte d'autre part 49,916 promotions ou mutations.

Vingt deux pour cent des nouveaux employés préfèrent travailler en français. Chiffre supérieur de 2.3% à celui de 1971.

Lorsqu'il se produit des vacances, les ministères et organismes peuvent faire appel au Permatri, répertoire automatisé du personnel mis au point par la Commission, pour trouver des fonctionnaires susceptibles d'occuper les postes en question. L'utilisation du Permatri a presque doublé en 1972.

Selon les besoins, la Commission recrute des candidats à l'extérieur de la Fonction publique. Elle cherche alors à s'assurer les services des Canadiens les plus compétents.

En 1972, on a créé une Division de la planification de la main-d'oeuvre grâce à laquelle on pourra estimer à l'avenir les besoins de dotation en personnel de la Fonction publique et préparer la Commission à y faire face. Cette division devra évaluer l'offre et la demande et déterminer l'orientation de l'emploi à la Fonction publique.

Des programmes spéciaux de recrutement et de formation furent entrepris pendant l'année pour permettre à plus d'autochtones de réussir les concours d'entrée à la Fonction publique. Dans ce but, les représentants du Programme de la Commission travaillent en collaboration avec diverses organisations d'autochtones du pays.

La Commission a accepté que les candidats unilingues soient admissibles aux concours pour des postes bilingues, à condition qu'il se déclarent disposés à suivre des cours de langues à plein temps à partir de leur nomination conditionnelle et jusqu'à ce qu'ils répondent aux exigences de ces postes. Cela peut signifier jusqu'à douze mois de cours. Ces dispositions sont confor-

mes à la politique du Gouvernement quant à la désignation des postes bilingues. Notre nouvelle approche s'explique par la déclaration de principe du 14 décembre 1972.

Droit d'appel

Conformément à la Loi et au Règlement sur l'emploi dans la Fonction publique, les employés qui se considèrent victimes de pratiques illégales ou impropres de dotation en personnel ont le droit d'interjeter appel. A la Commission, la direction autonome des appels constitue un comité d'appel pour entendre chaque cause. En 1972, on a enregistré 2,518 appels dont 2,467 portaient sur des promotions, 46 sur des renvois et cinq sur des rétrogradations pour incompétence ou incapacité, et 33 pour cent des appels furent accueillis.

Au cours de l'année scolaire 1971-72, le nombre de fonctionnaires participant à des cours de langues s'est accru de 25.7 p. cent comparativement à l'année précédente. En août 1972, 8,521 étudiants (non militaires) se sont inscrits aux cours de langues, contre 6,563 à la même date l'an dernier. Quatre-vingt-six pour cent avaient choisi d'étudier le français et 14 pour cent, l'anglais. Les provinces et territoires du Canada y étaient tous représentés. En septembre, en vertu d'un accord conclu avec le ministère de la Défense nationale, la Commission est également devenue responsable des cours de langues dispensés au personnel militaire. Ces cours furent modifiés pour répondre aux besoins spéciaux des militaires et d'autres programmes spécialisés ont été élaborés en fonction des problèmes particuliers de tous ceux qui ont entrepris des cours de langues.

En 1972, le Bureau du perfectionnement et de la formation du personnel s'est attaché par priorité à aménager des cours en français et, avant la fin de l'année, près d'un tiers de ses programmes existaient en français aussi bien qu'en anglais. Le Bureau a également accéléré son programme de décentralisation, organisant 30 cours à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, et nommant du personnel à plein temps à Edmonton et à Halifax. Beaucoup de ministères ont fait appel aux services consultatifs du Bureau qui les ont aidés à mettre sur pied et à dispenser des cours à l'intention de leur personnel.

Les cours et affectations de perfec-

tionnement (CAP), dirigés par la Commission, représentent l'un des principaux moyens, pour la Fonction publique, de développer dans ses rangs des talents directoriaux. Le programme fut rénové en 1972 et il fut décidé d'introduire un nouveau processus de sélection des participants.

Plus que jamais, les ministères se sont servis du programme des primes d'encouragement pour récompenser en 1972 les fonctionnaires s'étant particulièrement distingués. Des primes ont été remises à 931 d'entre eux pour leurs suggestions d'amélioration qui ont permis au Gouvernement d'économiser au total près de 2.5 millions de dollars. Les contributions exceptionnelles de 31 autres fonctionnaires furent sanctionnées par des primes au mérite et 4,500 personnes reçurent des boutons de longs services.

Égalité des chances

L'Office de la Promotion de la femme a pour mission d'assurer que la Fonction publique offre aux femmes des possibilités d'emplois égales et que les fonctionnaires femmes aient des chances égales de promotion et de perfectionnement professionnel. En 1972, l'oeuvre de ce service fut capitale dans la mise en route de programmes de formation et de perfectionnement destinés à préparer les secrétaires et employées de bureau de niveau supérieur à être promues à des postes leur offrant de plus grandes possibilités de carrières. Des répertoires de femmes qualifiées pour les postes supérieurs permettent maintenant d'assurer que leur candidature sera prise en considération lorsque des vacances de postes se produiront aux niveaux supérieurs de la Fonction publique. "Interaction" est une circulaire d'information lancée cette année pour porter le message de l'égalité des chances dans la Fonction publique.

Fin 1972, le Gouvernement confiait à la Commission la responsabilité de faire enquête sur les plaintes invoquant une pratique discriminatoire fondée sur le sexe, la race, le pays d'origine, la couleur ou la religion, dans l'application ou l'exécution de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. C'est dans ce but qu'en décembre la Commission devait créer sa Direction anti-discrimination. Les responsables de cette direction font en effet une enquête chaque fois que cela leur semble s'imposer et selon les modalités qu'ils jugent appropriées.

Un Canadien remporte pour la seconde fois le championnat mondial de ski nautique

George Athans de Kelowna (Colombie-Britannique) a conservé son titre de champion mondial de ski nautique en remportant, le mois dernier, les honneurs du XIII^e Championnat mondial à Bogota, en Colombie, grâce à sa spectaculaire performance en slalom.

Athans qui détient le championnat canadien depuis 1968, a conquis le championnat mondial en Espagne, en 1971. Il fait partie de l'équipe nationale du Canada depuis 1966.

A Bogota, Athans s'est classé deuxième lors de l'épreuve de sauts et obstacles, mais il a repris les devants et remporté la victoire en se distinguant au slalom. Étudiant de quatrième année en cinématographie à l'Université Sir George Williams de Montréal, c'est sur une planche à repasser, et dès l'âge

de quatre ans, que George Athans a fait ses débuts comme skieur nautique.

A Bogota, l'ambassade canadienne a reçu l'équipe du Canada et lui a fait visiter la ville. L'équipe nationale a terminé en deuxième position après les États-Unis.

En slalom nautique, le skieur doit contourner six bouées, d'un côté et de l'autre de l'embarcation qui le remorque. A la fin de chaque étape et lorsque la longueur du câble de remorquage diminue, le bateau force l'allure jusqu'à 36 milles à l'heure. Les sauteurs, qui bénéficiaient de trois essais sur le tremplin, sont remorqués à une vitesse de 35 milles à l'heure. L'épreuve à obstacles inclut des virages sur un ou sur deux skis à des angles de 180, 360 et 540 degrés.



George Athans, champion mondial de ski nautique, démontre son agilité au slalom.

Bourses de l'Institut culturel canadien de Rome

Deux bourses ont été attribuées par l'Institut culturel canadien de Rome à M. Claude Tousignant, artiste montréalais, et au professeur William Shea, de l'Université d'Ottawa. Les Bourses, d'une valeur de 10 millions de lires chacune (\$17,350 environ) permettront aux bénéficiaires d'étudier et de travailler en Italie pour une période d'un an.

L'Institut culturel canadien de Rome a

pour mission de favoriser les échanges et de renforcer les liens culturels entre le Canada et l'Italie. Chaque année, depuis 1968, l'Institut attribue deux ou trois bourses à des artistes ou universitaires canadiens éminents afin qu'ils puissent séjourner en Italie et y poursuivre des études ou des travaux dans des domaines où ce pays offre des ressources culturelles particulières.

M. Claude Tousignant est né à Montréal en 1932 et a étudié à l'école du Musée des Beaux-Arts de cette ville,

de 1948 à 1951. Au moins quinze expositions individuelles ont fait connaître ses oeuvres au grand public. Il a en outre participé à plusieurs expositions collectives au Canada, aux États-Unis et en Europe. Une grande rétrospective Tousignant, mise sur pied par la Galerie nationale du Canada, fait actuellement la tournée des grandes villes canadiennes et sera présentée ensuite à Paris. M. Tousignant compte partir pour l'Italie en octobre ou en novembre.

Né en 1937 à Gracefield (Québec) M. William Shea enseigne à l'Université d'Ottawa depuis 1968. Il a récemment terminé un livre intitulé *Galileo's Intellectual Revolution*. Durant l'année qu'il passera en Italie, il compte terminer des recherches entreprises en vue d'un second livre sur Galilée et l'activité scientifique italienne au XVI^e siècle.

L'Institut culturel canadien de Rome est présidé par l'ambassadeur du Canada à Rome. Son action est financée par les revenus d'un fonds constitué par le Gouvernement de l'Italie pour rembourser au Canada les secours apportés à la population civile italienne durant la Seconde Guerre mondiale. Ce fonds est géré par le Conseil des Arts.

Nomination aux Forces canadiennes

Le major-général Richard H. Roberts d'Ottawa a été nommé Chef du Service de santé des Forces canadiennes à Ottawa; il succède au major-général J.W.G. Barr de Lanark (Ontario), qui prend sa retraite.

Le général Roberts est né à Liverpool (Angleterre). Il s'est engagé dans la Réserve volontaire de la *Royal Navy* en 1940 et, au cours de la Seconde Guerre mondiale, il a servi à bord du *HMS Furious*, puis il a été affecté à diverses stations de la Grande-Bretagne et de l'Inde.

En mars 1948, il passait dans la Marine royale du Canada, à titre de médecin-lieutenant-commander et il était affecté à l'Hôpital naval de Halifax (N.-É.).

Au cours de l'hiver 1964-1965, à bord du navire-atelier *HMCS Cape Scott* il se rendit dans l'île de Pâques, (sud-est du Pacifique) pour y mener une enquête sur l'état de santé des 1,200 habitants de cette île isolée. En 1969 il était promu au grade de commodore, et en juin 1971 il assumait le commandement du Centre médical de la Défense nationale.

Le contrôle des exportations de produits agricoles est adouci

Un adoucissement plus prononcé du contrôle des exportations de produits agricoles protéinés a été annoncé par le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Alastair Gillespie.

Des licences d'exportation seront émises pour des contrats de graines et farine de soya, de graines et farine de tournesol, de produits de la luzerne, de sous-produits de conserverie et d'extraction, d'huiles végétales, de mélanges de graines, de saindoux et de suif, de sous-produits de brasserie et de distillerie, de graines et farine de gluten de maïs, de lécithine et méthionine de soya qui doivent être expédiés avant le 31 décembre.

Des licences d'exportation seront aussi émises pour des contrats de farine de poisson qui doivent être remplis avant le 31 décembre 1974. Un adoucissement semblable relatif à l'émission de licences d'exportation pour les graines et farine de colza et les graines et farine de lin avait été annoncé le 13 août.

Le ministère continuera de contrôler les effets de ces expéditions sur la situation de l'approvisionnement afin de protéger les intérêts des utilisateurs canadiens et de nos clients étrangers habituels.

Le ministre a précisé que la mesure découle de l'amélioration marquée de la situation de l'approvisionnement de produits protéinés due à la récente récolte. Elle est aussi le reflet de l'annonce américaine d'une réduction du contrôle des exportations et de la suppression de toutes les restrictions d'ici le 1er octobre, ce qui permettra un adoucissement plus marqué du contrôle des exportations canadiennes.

Subvention au CDEA

Une subvention de \$260,000 au Centre pour le développement économique et l'administration (CDEA), à Katmandou au Népal, pour appuyer une étude sur les ressources et les besoins de la région située à l'extrémité ouest du pays, a été annoncée par le président du Centre de Recherches pour le Développement international, M. W. David Hopper.

L'étude aura trait à la construction de routes et d'autres moyens de communication, aux services de santé et de bien-être et à la croissance agricole de base au moyen de meilleurs services d'extension. Un autre aspect important de cette étude étalée sur 20 mois sera la planification pour la mise en place de rouages administratifs au niveau local et régional qui assureront la mise en oeuvre des projets de développement jusqu'à leur réalisation complète.

Le Népal, un pays qui comprend 12 millions d'habitants, n'a pas actuellement des chercheurs d'expérience qui pourraient diriger cette étude. Une partie de la subvention du CRDI servira à couvrir le coût de la formation outre-mer du personnel du CDEA qui travaille à ce projet ainsi que le salaire d'un consultant de l'extérieur que le CDEA espère recruter dans d'autres pays asiatiques. La subvention couvrira également les salaires de 24 assistants de recherche népalais de même que les dépenses de voyages d'un consultant et des chercheurs.

Il est prévu que cette étude bénéficiera de son association avec un autre projet de développement régional qui a lieu en Indonésie, en Thaïlande et aux Philippines et qui a commencé plus tôt cette année avec l'appui financier du CRDI.

Exposition de matériel d'emballage au Japon

Les sociétés d'emballage de l'Ontario ont, pour la première fois, participé à l'exposition annuelle de l'Association des fabricants de matériel d'emballage du Japon tenue à Tokyo.

Les fabricants canadiens étaient les seuls représentants étrangers lors de cette exposition de cinq jours (du 7 au 11 septembre) dont le nombre d'objets en montre a triplé depuis 1969 et qui attire maintenant plus de 100,000 visi-

teurs. L'exposition a eu lieu dans cinq salles comptant 1,550 kiosques.

Au nombre des produits exposés se trouvaient des machines qui placent les marchandises en vrac dans des containers, des remplisseuses pour substances visqueuses, liquides ou granuleuses, des machines pour la cuisson de viandes à saucisse et autres viandes préparées, des emballages rétractables couvrant les palettes de chargement, des appareils servant à l'étiquetage manuel et automatique de bouteilles et autres contenants dont ceux pour produits laitiers.

Accord avec le Québec sur les prix du lait

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, a annoncé qu'un accord a été convenu avec le gouvernement du Québec en ce qui a trait au freinage et à la réduction des prix du lait au consommateur.

"A compter du lundi, 17 septembre, le prix de détail du lait nature au Québec a été réduit de quatre cents la pinte, par rapport au prix qui serait entré en vigueur ce jour-là si pareil accord n'avait pas été conclu," dit le ministre.

Le prix de base du lait qui aurait été de 38 cents la pinte le 17 septembre sera de 34 cents, par suite de l'accord.

"Les prix varieront par rapport au prix de base de 34 cents en fonction de la taille du contenant, de la teneur en matière grasse et ainsi de suite, mais la réduction de quatre cents la pinte s'appliquera de toute façon," a précisé M. Whelan.

La présente mesure résulte d'une subvention fédérale de cinq cents la pinte à la consommation. La différence d'un cent entre la réduction et la subvention servira aux autorités provinciales pour défrayer, partiellement du moins, les hausses de coût de l'an prochain.

L'accord stipule que le prix convenu restera en vigueur un an, sous réserve seulement d'une reprise des pourparlers entre le Gouvernement fédéral et les autorités du Québec, advenant des modifications imprévues et extraordinaires dans les coûts.

Le Gouvernement fédéral entreprendra des négociations avec les autres provinces dès que celles-ci se montreront disposées à le faire.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.